



Gestion cynégétique et biodiversité forestière

Position des Naturalistes de la Haute-Lesse sur base de la perspective de sauvegarde de la biodiversité forestière

Ont contribué à la phase de réflexion :

- Jean-Yves BAUGNEE, C.N.F.B. Gembloux, Naturalistes de la Haute-Lesse
- Clément CRISPIELS, Ingénieur DNF, Naturalistes de la Haute-Lesse
- Michel DAVID, président L.R.B.P.O. Wallonie, Naturalistes de la Haute-Lesse
- Jules de BARQUIN, Echevin de l'Environnement (Rochefort)
- Louis DELTOMBE, Naturalistes de la Haute-Lesse
- Lionel DELVAUX, Inter-Environnement Wallonie
- Charles d'HUART, propriétaire forestier, Conseil cynégétique de la Haute-Lesse
- Arlette GELIN, Naturalistes de la Haute-Lesse
- Jean GILISSEN, Ingénieur DNF (Cantonement de Wellin)
- Gérard JADOUL, Inter-Environnement Wallonie, Projet LIFE-Tourbières, PGISH
- André LAMBEAU, Naturalistes de la Haute-Lesse
- Etienne LAVALLEE, Naturalistes de la Haute-Lesse
- Eric LAVIS, Agent DNF (Tellin), Naturalistes de la Haute-Lesse
- Jean-Claude LEBRUN, Naturalistes de la Haute-Lesse, secrétaire
- Alain LICOPPE, Centre de la Nature, des Forêts et du Bois - Gembloux
- Charles le HARDY, propriétaire forestier, Conseil cynégétique Haute-Lesse
- Léon LHOIST, propriétaire forestier, président Conseil cynégétique Haute-Lesse
- Patrick LIGHEZOLLO, Naturalistes de la Haute-Lesse
- Pierre LIMBOURG, Naturalistes de la Haute-Lesse, vice-président
- Annick et Michel MALDAGUE, Naturalistes de la Haute-Lesse
- Bruno MAREE, Naturalistes de la Haute-Lesse, président
- Jacques MAREE, propriétaire forestier, locataire de territoire de chasse
- Marc PAQUAY, Agent DNF, Naturalistes de la Haute-Lesse, administrateur
- Dany PIERRET, Naturalistes de la Haute-Lesse
- Daniel TYTECA, Naturalistes de la Haute-Lesse, administrateur
- Françoise WEYLAND, Naturalistes de la Haute-Lesse, administratrice

Introduction – Circonstances de l'étude

Pendant deux ans, l'association des « Naturalistes de la Haute-Lesse » a mené une réflexion sur l'impact de l'évolution assez récente de la gestion cynégétique sur la biodiversité forestière et, principalement, sur la petite faune et la flore des sous-étages forestiers. La position présentée ici représente la synthèse finale des réflexions sur les différents paramètres de la gestion cynégétique actuelle, après écoute et analyse des avis défendus par différents intervenants en matière de gestion forestière.

En compagnie d'ingénieurs et d'agents de la D.N.F., les membres des Naturalistes de la Haute-Lesse ont prospecté certaines zones sensibles fortement dégradées par les surpopulations de « grand gibier ». Ils ont rencontré des propriétaires forestiers, des responsables de Conseils cynégétiques et d'autres chasseurs gérant des territoires plus ou moins vastes. Certains membres de l'association ont participé aux travaux, sur le sujet, d'autres associations environnementalistes. Ils ont pris connaissance de l'expérience en cours dans le cadre du Plan de Gestion Intégrée de la Forêt de Saint-Hubert et ont parcouru les aménagements réalisés par le projet LIFE-Tourbières. L'association a également fait appel aux scientifiques du Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois, à Gembloux, qui l'ont informée de leurs méthodes d'évaluation de l'impact de la grande faune en milieu forestier. Enfin, lors des réunions bimestrielles de la Commission permanente de l'Environnement des Naturalistes de la Haute-Lesse, celle-ci a récolté et analysé une documentation considérable sur le sujet en provenance tant des milieux scientifiques que du monde de la chasse ou des associations environnementalistes.

Sous cette perspective, les sensibilités et les diverses perceptions légitimes du sujet sont claires et bien connues :

- les sylviculteurs et les propriétaires forestiers sont attentifs à la rentabilité forestière, via la production de bois, et à l'amélioration et au maintien de la biodiversité forestière ;
- les responsables communaux, gestionnaires des forêts publiques, sont également très sensibilisés par les rentrées financières en provenance de la forêt, surtout dans la perspective de l'échéance des budgets communaux annuels, et quelle que soit l'origine de l'apport financier, y compris par la location des territoires de chasse ;
- les agriculteurs sont particulièrement attentifs aux surpopulations de grand gibier, principalement les sangliers, et aux dégâts occasionnés aux cultures ;
- les chasseurs souhaitent exercer leur pratique dans les meilleures conditions et satisfaire les actionnaires des sociétés de chasse au vu des importants investissements financiers consentis ;
- les naturalistes et les environnementalistes perçoivent le milieu forestier comme un ensemble complexe répondant à des équilibres écologiques fragiles et dont la gestion doit impérativement s'inscrire dans une perspective de développement durable.

C'est évidemment cette dernière motivation qui a été le fil conducteur de toute la démarche entreprise par les Naturalistes de la Haute-Lesse.

Toutefois, le souci permanent des initiateurs de la réflexion fut d'aborder ce thème sensible avec toute l'objectivité indispensable. Malgré l'aspect trop souvent polémique et passionnel du débat sous-jacent à la pratique de la chasse, les Naturalistes de la Haute-Lesse ont entrepris ici une approche critique, sans concession ni a priori, dont les prises de positions présentées ci-dessous constituent l'aboutissement.

La chasse - Réflexions préliminaires

La chasse au grand gibier, telle que pratiquée aujourd'hui, implique d'importants investissements financiers de la part des chasseurs, souvent étrangers à la région où se situent les territoires de chasse. L'objectif principal de la gestion cynégétique initiée par ce type de chasseur implique le développement d'une surpopulation de gibier pouvant être observé et tiré au cours des journées de chasse programmées.

En outre, contrairement à la pêche, activité populaire (70.000 pêcheurs issus de tous milieux), la chasse est de plus en plus élitiste (15.000 chasseurs de milieux favorisés) avec d'importants moyens financiers, surtout pour la chasse au grand gibier en forêt. La location du droit de chasse par adjudication induit des prix très élevés (influençant de plus en plus les relations entre chasseurs et mandataires communaux !) entraînant des dérives, sans les justifier, dans la gestion cynégétique avec l'entretien d'une forte surpopulation de gibier, surpopulation jugée légitime par les chasseurs-payeurs. Il faut rappeler que les chasseurs sont les seuls utilisateurs ou usagers « payeurs » de la forêt, contrairement aux naturalistes ou aux simples promeneurs ! Quand ils viennent sur leur territoire de chasse, ils veulent voir (et tirer) du gibier ! Dans cette perspective, la fonction de « tireurs » supplanterait progressivement celle de « chasseurs ».

Il s'avère donc nécessaire de distinguer les pratiques traditionnelles de la chasse en Région Wallonne et l'évolution relativement récente de la chasse au grand gibier, dans les grands massifs forestiers. Les premières - permettant souvent d'allier des intérêts communs entre naturalistes et chasseurs - sont en forte régression, alors que la chasse par actionnaires semble se généraliser.

L'impact du grand gibier sur la biodiversité forestière, la régénération naturelle, le développement de la végétation ligneuse, les strates muscinales et herbacées... est proportionnel aux populations maintenues et favorisées sur les territoires de chasse et, donc, aux pratiques cynégétiques. Les pratiques sylvicoles prônées et mises en œuvre au cours des dernières décennies sont aussi, en grande partie, responsables de la situation déplorable de la diversité forestière en Région Wallonne.

Les positions résumées ci-dessous concernent essentiellement la gestion cynégétique du grand gibier dans les zones forestières. Elles résultent d'une réflexion entamée au sein de la Commission permanente de l'Environnement des Naturalistes de la Haute-Lesse après analyse de prospections réalisées sur le terrain et après de nombreuses concertations avec des responsables communaux, avec des sylviculteurs de la Division Nature et Forêts de la Région Wallonne, avec des propriétaires forestiers privés, avec des scientifiques spécialisés en la matière et avec des représentants officiels du monde de la chasse.

La présentation volontairement succincte et sans équivoque des prises de position énumérées ci-dessous répond à un évident souci de clarté face à une situation vis-à-vis de laquelle il n'est plus question de tergiverser, mais d'agir au plus tôt. La pérennité de nos massifs forestiers en dépend.

La gestion cynégétique en 10 points concrets

1. Toute forme de gestion cynégétique doit intégrer, impérativement et prioritairement, **le respect de la biodiversité forestière et la perspective d'un développement durable** des milieux forestiers.
2. **Les conseils cynégétiques** doivent être des lieux d'évolution des mentalités, dans lesquels, avec tous les autres acteurs concernés, les associations naturalistes et environnementalistes doivent être effectivement représentées.
3. Les **plans de tirs** doivent être établis sur décision de la Division Nature et Forêt et sur base des recommandations des conseils cynégétiques englobant les associations naturalistes.
4. Toute forme de **clôtures**, à l'intérieur ou en périphérie des territoires de chasse, doit à court terme être supprimée.
5. Toute forme de **nourrissage du grand gibier** doit être supprimée, dans les plus brefs délais.
6. Toute forme de **culture à gibier** (maïs, betteraves, choux...), ainsi que l'aménagement de **gagnages herbeux semés et amendés**, doit être interdite.
7. L'aménagement des espaces forestiers par des **gagnages extensifs** – non semés, non amendés – doit être favorisé. Ceci ne pouvant, en aucun cas, justifier une augmentation des populations d'ongulés. Les layons de chasse, à l'exclusion de zones sensibles définies par la D.N.F., pourront être régulièrement entretenus.
8. La pratique des **jachères cynégétiques** - terres agricoles récupérées à des fins cynégétiques pour favoriser la faune sauvage – sera favorisée (sans toutefois pouvoir justifier une augmentation des populations d'ongulés). Un contrôle et un réajustement des dates de fauche (impérativement après le mois d'août !) devront être envisagés.
9. Toute forme de **réintroduction de gibier** doit impérativement être proscrite. La gestion visera progressivement à la suppression des espèces non indigènes.
10. Comme pour les cerfs, les populations de **sangliers** (et éventuellement de **chevreuils**) devront faire l'objet d'un plan de tir permettant une régulation de ces populations, sur base du respect de l'équilibre avec le milieu et de critères biologiques propres à chaque espèce.

Commentaires

La suppression immédiate de toute forme de nourrissage et l'application effective des plans de tirs établis par la DNF devraient aboutir, à court terme, à une réduction drastique des populations de cervidés et de sangliers. Ces densités devraient se stabiliser sous la barre des 30 animaux par 1000 ha, pour les cerfs, et de 20 sangliers aux 1000 ha, avant les naissances.

Ces chiffres correspondent à un maximum pour les milieux forestiers les mieux adaptés à la grande faune. Dans les forêts résineuses denses, pauvres en végétation basse, ces chiffres seront impérativement revus à la baisse.

Le nourrissage dit « dissuasif » ne se justifiera plus, la forêt pouvant répondre aux besoins alimentaires des animaux qui l'occupent.

Le nourrissage supplétif pourra éventuellement être envisagé, pour les cervidés, lors d'hivers extrêmement rigoureux menaçant l'avenir des populations. Toutefois, cette éventualité fera l'objet d'une décision ministérielle exceptionnelle, sur base d'une demande des Conseils cynégétiques concernés et d'une approbation motivée de la DNF.

La suppression radicale du nourrissage éliminera définitivement la concurrence fréquemment constatée entre les gestionnaires des blocs de chasse se livrant à une surenchère en matière de nourrissage visant à attirer et à maintenir le gibier sur leur propre territoire.

La réduction des populations de la grande faune, et principalement des sangliers, permettra corrélativement la suppression de toute forme de clôture, même des clôtures imposées aujourd'hui par la proximité des voies de circulation automobile et des zones de fréquentation du gibier.

Grâce à ces mesures claires et incontournables, le milieu forestier retrouvera l'équilibre faune-flore indispensable à sa pérennité et au maintien de sa biodiversité. La végétation ligneuse, mais aussi herbacée, bénéficiera la première de ces contraintes imposées à la gestion cynégétique. La faune y gagnera également en qualité pour tout ce qui concerne l'éthologie des espèces, leur recherche de la nourriture, leur mode de reproduction ou la structure sociale des populations.

La forêt retrouvera, enfin, une véritable faune « sauvage » !

Remarques

L'application des consignes préconisées ci-dessus impliquera une phase transitoire au cours de laquelle la problématique des dégâts de gibier aux cultures devra faire l'objet de mesures particulières d'indemnisations. A terme, l'objectif final sera de réduire, par la diminution drastique des populations d'ongulés, l'impact de la pression cynégétique, tant sur le milieu forestier que sur les zones cultivées.

Enfin, pour conclure, une réflexion globale sur le sujet : la lettre et l'esprit de la Loi sur la chasse de 1886 considèrent la faune sauvage comme « res nullius » et n'appartenant, donc, à personne. Son appropriation par qui que ce soit est contraire à cette loi. Dans tous les cas, le chasseur ne devrait éventuellement intervenir que pour remplacer les prédateurs disparus de nos milieux forestiers, suite à la pression humaine.

Les Naturalistes de la Haute-Lesse ASBL

N° d'Entreprise : 412936225

Siège social : Chanly (Wellin)

Présidence : Bruno MAREE

27, Rue des Collires

5580 HAN-SUR-LESSE

Secrétariat : Jean-Claude LEBRUN

24, Wez de Bouillon

6890 VILLANCE

Mai 2006

Samedi 27 mars 2004:
Le déséquilibre forêt – gibier dans le massif forestier de Wellin.
La forêt en danger dans toute sa biodiversité.

Jean GILISSEN
Ingénieur DNF – Cantonnement de Wellin

Le massif forestier de Wellin est constitué d'un vaste ensemble d'environ 9.000 ha de territoires boisés communaux (60%) et privés dont les chasses font partie du Conseil cynégétique de la Haute – Lesse (C.C.H.L.).
Les principales communes concernées sont, au moins pour partie :
Daverdisse, Libin, Tellin et Wellin.

UN PREMIER CONSTAT

Un rapport d'expertise réalisé en 1996 par un bureau privé a notamment mis en évidence les éléments suivants :

- ◆ Une densité très importante de cerfs (60 à 80 têtes par 1.000 ha), alors que la capacité d'accueil des territoires serait, selon les normes scientifiques, de l'ordre de 25 à 35 animaux par 1.000 ha avant naissances;
- ◆ Une densité très importante de sangliers (80 têtes par 1.000 ha), alors qu'une densité importante admise est de l'ordre de 20 à 30 sangliers par 1.000 ha sans apport artificiel de nourriture en dehors de la période hivernale et avec accès aux plaines;
- ◆ Un problème évident de cohabitation entre les populations de cerfs et celles de sangliers : stress, absence de nourriture naturelle, etc.
- ◆ Un accroissement des populations de sangliers de plus de 90% de 1989 à 1996;
- ◆ Une nourriture naturelle (végétations herbacée et arbustive) réduite au strict minimum justifiant pleinement les chiffres des densités acceptables cités ci - avant;
- ◆ L'insuffisance de gagnages herbacés et ligneux et l'impossibilité pour le gibier d'accéder à la plaine du fait de la présence de clôtures de plus de deux mètres de hauteur en lisière forestière;
- ◆ La nécessité de réduire les densités de cerfs et sangliers tout en améliorant la capacité d'accueil du milieu (création de gagnages, suppression et /ou rabaissement des clôtures périphériques, suppression des parcs à sangliers).

En résumé, ce rapport, réclamé à l'époque par les communes précitées sur avis de la Division de la Nature et des Forêts, traduisait à suffisance le réel déséquilibre forêt – gibier au sein du C.C.H.L. (ancien « bloc clôturé de Wellin »).

SITUATION ACTUELLE

Aujourd'hui, même si d'importants efforts ont été consentis tant du point de vue de la limitation des populations de cervidés (la densité observée atteint ou dépasse encore les 50 têtes par 1.000 ha !) et de sangliers (certains territoires présentent encore des tableaux de

chasse de plus de 120 têtes par 1.000 ha !) que de celui de l'accroissement de la capacité d'accueil des territoires (suppression et rabaissement des clôtures périphériques dans la partie sud – ouest du bloc, permettant la libre circulation des cervidés, et création de nombreux gagnages), la situation n'est guère encourageante.

Il n'en demeure pas moins, en effet, que l'écosystème forêt continue à payer un lourd tribut aux excès cynégétiques : destruction des semis naturels des essences feuillues indigènes, destruction des perchis de hêtre suite aux écorcements, écorcement généralisé des jeunes peuplements résineux, dégradation des sols, etc. La pratique intensive du nourrissage artificiel en toutes saisons (maïs, orge et pois) et la prolifération des cultures à gibier (choux, betteraves et maïs) au cours des dix à quinze dernières années n'y sont certes pas étrangères car elles permettent d'augmenter et de concentrer le cheptel pour le plus grand bénéfice du chasseur...

Le phénomène n'est malheureusement pas neuf puisque, en 1959 déjà, l'ingénieur des Eaux et Forêts, responsable de la gestion du cantonnement de Wellin, déplorait que « *toutes ces forêts ont perdu leurs classes d'âges; elles sont usées, vieilles, sans ou avec peu de jeunesse* ».

À ce propos, les services locaux de la Division de la Nature et des Forêts s'interrogent sur la nécessité d'envisager encore le passage en éclaircie dans certaines coupes feuillues (hêtres et chênes) tant certains peuplements deviennent clairs et les efforts réalisés pour favoriser l'installation du semis sont vains. A quoi cela sert-il, en effet, de continuer à ouvrir les peuplements en vue de favoriser la fructification des arbres semenciers et l'installation d'une régénération naturelle destinée à disparaître plus ou moins rapidement sous la dent du gibier ?

À titre indicatif, pour assurer la pérennité à la révolution de 150 ans d'une hêtraie-chênaie d'une étendue de 1.000 ha, soit environ celle de la futaie feuillue de la commune de Wellin, il faudrait régénérer annuellement plus de 6 ha. Or, la régénération naturelle viable tend plutôt vers zéro dans de nombreux cantons et les jeunes perchis de 30 à 40 ans ont subi d'importants dégâts d'écorcement (80 à 100 % des bois touchés) qui les ont rendus sans avenir. La maladie actuelle du hêtre (scolytes) ne fait malheureusement qu'aggraver encore la situation; dans certaines coupes régénérées mais dont les perchis sont écorcés, le service forestier est contraint de prélever les derniers semenciers en bois scolytés.

Ainsi, pour pallier l'insuffisance de régénération naturelle, il faudra bientôt envisager de procéder, à un rythme soutenu, par mises à blanc des peuplements âgés et clairs ou des perchis détruits par le gibier pour les replanter à grands frais : un comble pour les forestiers qui ont œuvré pendant plusieurs générations pour rajeunir la forêt au moindre coût et une petite catastrophe financière pour les communes propriétaires !

Cette situation est d'autant plus regrettable que, d'un point de vue stationnel (sol, altitude, climat), l'ensemble des territoires communaux concernés se prêtent à une sylviculture dynamique et de qualité tant en ce qui concerne les essences feuillues (hêtraies – chênaies à luzule blanche en régénération naturelle permanente et de bonne production) que les résineux (culture aisée des pins sylvestres, épicéas, douglas et mélèzes)...

Si l'exploitabilité économique et sociale des forêts est menacée, que dire alors de la biodiversité de l'écosystème ? Parmi les essences feuillues, seul le hêtre est encore capable de

s'installer naturellement tant bien que mal. Il est significatif de constater que toutes les autres espèces ne peuvent se régénérer et subsister que sous clôture de plus de 2 m de hauteur installée sur l'initiative du service forestier. En fonction des caractéristiques du sol, ce sont notamment le chêne sessile, l'érable sycomore, l'aulne glutineux, le peuplier tremble, le sorbier des oiseleurs, le charme, le noisetier et le sureau rouge. Par ailleurs, sauf en ce qui concerne l'épicéa et encore, tout reboisement par voie de plantation n'a de chance de réussir que si une protection individuelle des plants (gainés plastique, répulsifs chimiques,...) ou une protection totale (clôtures) est mise en place. Ces solutions sont évidemment coûteuses (jusqu'à 10 fois le coût du plant et de sa plantation !), ne peuvent être envisagées à grande échelle et n'offrent aucune garantie à long terme quant au devenir des arbres ou des peuplements (lors de l'enlèvement des clôtures à la première éclaircie, par exemple).

EN GUISE DE CONCLUSIONS

De tout ce qui précède, il ressort clairement que de la solution apportée aux problèmes cynégétiques dépend l'avenir des futaies feuillues du massif forestier de Wellin et l'accomplissement de leurs fonctions écologique, économique et sociale. La logique qui prévaut depuis de trop nombreuses années doit être brisée : le gibier doit cesser d'être bétail et la forêt, support d'élevage !

Pour sortir de cette situation, il convient de poursuivre à la fois la réduction drastique des populations de sangliers et de cervidés et la restauration des biotopes, la première action devant forcément précéder la seconde. Il est tout aussi indispensable de rétablir la libre circulation du gibier via le démantèlement ou le rabaissement des trop nombreuses clôtures périphériques qui ne permettent pas aux animaux de tirer parti des lisières (contact forêt – plaine dont les spécialistes connaissent l'importance dans l'évaluation de la qualité cynégétique d'un territoire).

En tout état de cause, l'exercice actuel de la chasse dans le « bloc de Wellin » constitue un obstacle insurmontable au maintien d'une biodiversité satisfaisante et compromet gravement la pérennité de la forêt tant il va à l'encontre des principes de Natura 2000 (la hêtraie à luzule blanche est classée habitat d'intérêt communautaire par la Directive 92/43/CEE) et des principes élémentaires de gestion durable.

Annexe 2

Samedi 27 mars 2004

Journée de découverte et de réflexion sur le terrain consacrée à l'avenir de nos forêts :
l'équilibre forêt-gibier et son incidence sur la biodiversité

Bruno MAREE

Les Naturalistes de la Haute-Lesse – ASBL - président

Sous la guidance de Messieurs Jean GILISSEN, Ingénieur de la D.N.F. pour le cantonnement de Wellin, et Eric LAVIS, agent forestier en charge du triage de Resteigne.

Voici, dans le désordre, quelques observations réalisées en cours de promenade dans les bois de Resteigne (Tellin) et les diverses réflexions émises par les guides et les participants à l'activité. Ces commentaires n'engagent en rien la position officielle de l'association des Naturalistes de la Haute-Lesse qui fera l'objet d'une mise au point ultérieure. L'objectif de cette journée de réflexion était d'engager le débat sur le sujet et de découvrir, sur le terrain, avec les spécialistes directement concernés, les premiers éléments et l'illustration d'une situation à analyser par la suite. Les commentaires proposés ci-dessous révèlent toutefois un état des lieux que l'ensemble des participants a jugé fort préoccupant et qui ne peut laisser une association de naturalistes indifférents... Les prochaines réunions de la Commission permanente de l'Environnement, auxquelles sont invités tous les membres, reviendront certainement sur ce sujet et préciseront les éventuelles démarches à entreprendre par notre association.

- Le massif forestier de Tellin présente aujourd'hui une concentration de cervidés évaluée à 70 têtes/ 1000 ha. Il y a une dizaine d'années, ce chiffre était de 100 têtes/ 1000 ha. La norme généralement admise, une valeur indicative non légale, est de 25 à 30 têtes/ 1000 ha pour la Basse et Moyenne-Ardenne (Ce chiffre peut évidemment varier en fonction du type de forêt). Il y a donc, depuis plusieurs décennies, une surpopulation importante de cervidés.
- En ce qui concerne les sangliers, leur population semble beaucoup plus difficile à quantifier, leurs déplacements étant permanents et intensifiés par le nourrissage. En petite quantité, les sangliers labourent le sol ce qui peut être bénéfique à la dynamique forestière. En surpopulation, ce qui semble bien être le cas ici, le sanglier détruit toute possibilité de régénération de la forêt.
- La surpopulation en « gibier », un terme usité par les chasseurs et peu apprécié par les naturalistes, qu'il s'agisse de cervidés et/ou de sangliers, compromet fortement la régénération naturelle des forêts, mais aussi l'avenir des plantations réalisées par les forestiers. Ce phénomène n'est pas spécifiquement localisé sur la commune de Tellin. On peut le constater sur des milliers d'hectares, dans les forêts de Wallonie.
- De façon générale, le massif forestier est un milieu peu adapté au cerf (ou alors, c'est le cerf qui n'est pas adapté au milieu forestier !). A l'origine, le cerf est un animal de plaine et de milieu ouvert. Pourtant, d'après les observations réalisées depuis de nombreuses années par les forestiers, la création de gagnages ne résout en rien le problème des dégâts

à la végétation, parce que la création de ces gagnages permet généralement aux chasseurs d'augmenter encore la population de cervidés.

- Aujourd'hui, sur une commune comme Tellin, les rentrées financières générées par la forêt se répartissent en fonction du pourcentage suivant : 60 % en vente de bois et 40 % pour la location des terrains de chasse.
- Les locataires de chasses souhaitent souvent de fortes concentrations de gibier. Si on réduit à 25-30 têtes/ 1000 ha les populations de cervidés, le chasseur est moins intéressé et est donc moins enclin ... à payer (+ ou - 3.500 FB/ ha / an). Il s'agit souvent de chasses à actions et les actionnaires, quand ils viennent chasser, ils veulent voir et tirer du gibier ! Ce sont d'ailleurs plutôt des « tireurs » que des « chasseurs » ! S'ajoute à cela le culte du trophée : conserver pour tirer des cerfs, d'au moins 10 ans, avec des bois exceptionnels, des cerfs « de récolte ». Or, il semble que conserver beaucoup de cerfs ne signifie pas nécessairement qu'il y aura des cerfs de récolte. On peut avoir peu de cerfs et de beaux cerfs !
- Observation de traces de griffures dues à des coups de bois de cervidés : risque d'apparition de pourriture au pied des feuillus touchés. Dégâts sur résineux : perte de production et de qualité du bois. Dégâts répartis sur toute la durée de croissance de la plantation... L'estimation précise et chiffrée des dégâts de gibier reste très difficile à faire.
- Aire de nourrissage de sanglier : mélange de maïs, d'orge et de pois légalement dispersé sur une longueur minimale de 200 m et sur une largeur d'au moins 10 m avec emploi d'un épandeur automatique. Toute la surface d'épandage est systématiquement labourée par les sangliers. Plus rien n'y pousse. Commentaire : « Le nourrissage du gibier, c'est la ferme au bois ! ». Commentaire confirmé par la présence d'un petit hangar de dépôt de foin, entouré de machines agricoles, de vieilles clôtures et de dépôts divers... et surmonté d'un silo de stockage de maïs !
- Distinction à faire entre le nourrissage dit « supplétif » et le nourrissage dit « dissuasif » : pas très clair ! En tout cas, le nourrissage ne réduit pas l'écorçage... Au contraire ! Les cerfs viennent aussi au maïs dispersé pour les sangliers. Or, le maïs n'est pas une nourriture de ruminant. Quand le cerf s'est gavé de maïs, il se rabat sur l'écorce... pour faciliter la digestion !
- Observation de hêtres abattus et attaqués par des champignons. Prix de vente : 15 euros le m³ (bois de chauffage) au lieu de 50 euros. Les spécialistes expliquent cette situation par un important coup de froid en novembre 1998, alors que les bois étaient encore en sève. L'affaiblissement de l'arbre a attiré les scolytes porteurs de spores et dont les galeries ont favorisé le développement des champignons. On retire aujourd'hui, 3 m³ de grumes scolytée/ha /an alors qu'un hectare de forêt renferme plus ou moins 200 à 250 m³.
- Le piégeage des scolytes offre une efficacité relative. Le coût des pièges est assez impressionnants : + ou - 1000 FB par piège et on en recommande 1 à 2 par ha. C'est efficace pour contrôler les populations de scolytes, mais pas pour enrayer leur prolifération. Quand on sait que l'évolution climatique constatée aujourd'hui risque d'affaiblir encore davantage, à l'avenir, les arbres, ... ce n'est guère réjouissant !

- Les pratiques sylvicoles (anciennes ?) ne sont pas étrangères à la situation dramatique observée aujourd'hui. Les Eaux et Forêts, aujourd'hui « Division Nature et Forêts », admettent, parfois, les erreurs de gestion du passé. La plupart des forestiers reconnaissent aujourd'hui qu'il faut développer une plus grande biodiversité forestière, mais celle-ci est incompatible avec une surcharge en gibier. Ainsi, il y a des degrés variables d'appétence des essences forestières par le gibier. Certaines essences n'ont donc aucune chance de survie s'il y a trop de gibier. Cette surpopulation est donc un obstacle à la production, mais aussi à la biodiversité forestière...
- Commentaire enregistré en cours de balade : « Conseils cynégétiques, ... plans de tirs..., tout ça est très politisé ! »
- Si on ne nourrissait pas du tout, il y aurait moins de gibier. L'ensemble du massif de Tellin étant clôturé, il n'y aurait pas plus de dégâts aux cultures. Mais, les chasseurs souhaitent avoir beaucoup de gibier et craignent surtout que leur gibier ne parte chez le chasseur voisin. Seule une interdiction totale du nourrissage mettrait tous les chasseurs sur un pied d'égalité et permettrait d'envisager une solution favorisant la biodiversité et la régénération forestières. A la limite, disent les forestiers, les parcs à sangliers qui existaient anciennement, sur surface limitée, étaient moins préjudiciables à la forêt. On concentrait les géniteurs (et les dégâts forestiers) sur de petites surfaces et on relâchait avant les battues...
- Observation d'écorçage par cervidés sur perchis de hêtres de 30 ans. Toutes les perches sont écorcées : une vie de forestier perdue !
- Aujourd'hui, planter sans protection ne sert à rien ! Visite d'une plantation d'aulnes glutineux de 99-2000, en quinconce 5m/10m, avec gaine de protection individuelle offrant un effet climatique favorable. Méthode bien adaptée, après constatation, pour l'aulne. Coût : 200 protections pour 46.600 FB. 319 FB pour le plant et la protection. Le coût de la protection est 10 X plus élevé que le prix du plant !
- Observation d'un foyer de scolytes sur épicéas. Traces de l'ips typographe sous écorce. 1 m3 de bois peut produire 5000 insectes. Attaque en avril, éclosion en juin, 2^{ème} essaimage en juillet-août, hivernage dans la litière, 1^{er} essaimage après le 10 avril...
- Visite d'une plantation (aulne et épicéa) entourée d'une clôture en ursus : moins cher qu'une protection individuelle, mais totalement inaccessible au gibier. Les chasseurs n'aiment pas !
- Discussion sur la qualité des plants. « Graines certifiées » (par le comptoir de sélection des graines) ne signifie pas nécessairement « plants certifiés » (par les pépiniéristes privés)... D'où prise de risques lors de la plantation... D'où intérêt de planter serré pour pouvoir sélectionner par la suite...
- Visite de 2 ha de plantation hêtre et chêne sessile, 1995-1996, et regarnissage avec un peu de tout... 1,75 X 1,75 m après mise à blanc d'épicéas + retour naturel de sorbier, saule... une belle démonstration de biodiversité ! Clôture indispensable ! Pourtant, mettre des enclos, c'est protéger de petites zones, mais ça augmente la pression du gibier dans les autres zones !

- Commentaire enregistré en cours de balade : « Non au gibier ! Oui aux ongulés sauvages ! »
- Visite d'une parcelle plantée après mise à blanc d'épicéas. Aménagement d'un gagnage dans la partie basse + plantation de 200 douglas, 5 X 6 m, avec bourrage d'épicéas. Protections individuelle des douglas par mise en place de trois tuteurs + Ursus. Coût : 1156 FB par arbre,... alors qu'un plant de douglas revient à + ou – 25 FB !
- Visite d'une parcelle très pentue avec plantation de merisier, érable sycomore et chêne rouge d'Amérique , 1997-1999 (en 2 phases). Gaines individuelles de protection. Pris de revient : 355 FB / plant. Le coût du plant revient à 7 % du prix de la protection !
Commentaire des naturalistes à destination des forestiers : pourquoi du chêne rouge d'Amérique ?
- Quelques solutions proposées : supprimer radicalement toute forme de nourrissage. Supprimer toutes les clôtures. Relouer, à moindre coût, à de petits chasseurs et petites sociétés de chasse locale. Rentrée financière moindre à court terme, mais à long terme... ? Appliquer ici aussi la notion de développement durable ! L'espoir viendra peut-être des directives européennes. Comment peut-on imaginer concilier l'esprit de Natura 2000 avec la menace sur la pérennité des forêts par la surcharge en gibier. Imposer le retour des populations d'ongulés en équilibre avec le milieu sous menace de supprimer les subsides à la plantation...
- Sur le chemin du retour vers les voitures, nous longeons la clôture empêchant le gibier de grimper sur l'autoroute. Côté forêt : le sous-bois est labouré et ne présente aucune strate herbacée. Côté autoroute : le talus artificiel créé à la fin des années 1980 est colonisé par une végétation riche et diversifiée... Un comble pour naturalistes un brin démoralisés !

Annexe 3

Les Naturalistes de la Haute-Lesse

Commission permanente de l'Environnement

GESTION CYNÉGÉTIQUE et BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE

Rencontre entre les Naturalistes de la Haute-Lesse (Bruno Marée, Pierre Limbourg et Jean-Claude Lebrun) et les représentants des Conseils cynégétiques (Léon Lhoist, Charles d'Huart et Charles le Hardy), le vendredi 22 juillet 2005 au Moulin de Tanton.

Rapport rédigé par Jean-Claude LEBRUN et Bruno MAREE (Les Naturalistes de la Haute-Lesse), lu et approuvé par Léon LHOIST (Conseil cynégétique de la Haute-Lesse)

Le point de vue des chasseurs à propos de :

1. Le texte de Monsieur Jean Gilissen paru dans le Courrier de Rochefort (17.06.04) et Hebdo 2000 (02.02.05)

Ce texte est jugé tendancieux dans la mesure où l'auteur, d'une part, s'en réfère à un rapport d'expertise réalisé en 1996 – les choses ayant fortement évolué depuis lors – et, d'autre part, étend à l'ensemble du massif forestier des situations que l'on peut rencontrer localement, aux abords des aires de nourrissage par exemple.

2. Conseil cynégétique

Constitué en ASBL, le conseil cynégétique fait partie, depuis 1996, des 53 conseils agréés par la Région wallonne. Il s'inscrit dans la continuité, l'esprit et la tradition du Bloc de Wellin qui le précédait. Il couvre un territoire d'environ 10 000 ha s'étendant sur les communes de Beauraing, Wellin, Tellin, Libin et Daverdisse (environ 25 % de forêts privées et 75 % de communales). L'objectif principal est d'harmoniser la chasse des cerfs et d'établir les plans de tirs (boisés et non boisés) en veillant à respecter un équilibre entre les individus mâles et femelles et en s'assurant d'une pyramide d'âge idéale conformément à un règlement d'ordre intérieur. Notons que le conseil n'intervient pas dans la gestion des populations de chevreuils et de sangliers.

Le conseil cynégétique se compose de chasseurs et des représentants de la DNF de Neufchâteau et de Beauraing, ainsi que des chefs de cantonnement (la DNF n'a plus qu'un avis consultatif depuis 1999).

La présence de naturalistes au sein du conseil de gestion n'est pas prévue légalement. Mais il n'est pas exclu que, dans un avenir rapproché, le ministre leur confère un rôle consultatif. Les chasseurs présents n'y seraient pas opposés à condition de compter sur des personnes qui seraient soucieuses de la gestion de la faune tout autant que de la biodiversité.

3. Surpopulation de grand gibier

Les dernières statistiques font état d'une augmentation importante de la population de cervidés en Wallonie, mais aussi d'une régulation bien contrôlée, plus de 350 cerfs médaillés ont été abattus, ce qui représente 10 fois plus qu'il y a 20 ans.

Sur le territoire concerné, la densité de population d'avant 1996 a chuté considérablement et plafonne actuellement à 35-40 têtes par 1000 ha (idem à Saint-Hubert). Il est à noter que sur un massif très étendu, on peut trouver une grande disparité de concentration en fonction :

- de la composition de la forêt : espèces plus appétentes (douglas, chêne d'Amérique), fructification irrégulière,...
- des regroupements en hardes, troupeaux de jeunes mâles en fin d'hiver...
- zones de plus grande quiétude (dégâts provoqués par le stress subi par les animaux suite aux intrusions des promeneurs, engins motorisés, ramassage des mues, etc)

L'idéal serait donc de trouver un juste milieu entre la recherche d'une grande biodiversité, la pratique d'une sylviculture rentable et une densité de population de cerfs acceptable (dégâts limités), tout en sachant que les cervidés étaient au départ une espèce diurne de plaine ouverte.

En tant que sylviculteurs, les chasseurs présents remarquent que les arbres ayant subi abroustissement, écorcements et frottures sont délivrés lors des premières éclaircies et ne représentent pas une perte financière importante. Une bonne répartition des milieux ouverts et une meilleure composition des peuplements devraient créer un biotope assurant un meilleur équilibre entre la forêt et le gibier dans l'optique d'une limitation des dégâts sur les peuplements. La situation actuelle est jugée satisfaisante.

4. Plans de tir

Comme chaque année, les plans de tir déposés à Neufchâteau ont reçu l'aval de la DNF et respectent les cahiers de charges des communes. La commission chargée de régler les réclamations a été sollicitée à une seule occasion et a donné raison au Conseil Cynégétique pour le territoire concerné, malgré les difficultés d'adaptation au nouveau calendrier plus restrictif dans sa durée (diminution de 1 mois). Une seule chasse dite "administrative" a dû être organisée pour non respect du plan de tir. La chasse à l'affût et à l'approche a été privilégiée pour permettre le vieillissement des grands cerfs.

Quant aux plans de tirs à envisager pour les chevreuils et les sangliers, ils ne sont pas souhaités par les chasseurs car ils sont considérés comme trop contraignants (formalités administratives) et sans grande utilité.

5. Liste des espèces chassables

Certaines espèces devraient être reprises dans la liste des espèces chassables.

- espèces non indigènes en prolifération : cormoran, bernache du Canada, oie du Nil.
- espèces prédatrices : mustélinés (fouine, putois) en vue de protéger le "petit gibier".

6. Clôtures

Les clôtures en périphérie sont largement utilisées et protègent l'espace agricole (Dernièrement, un tribunal a étendu la responsabilité des chasseurs aux jardins et aux pelouses privées). De nouvelles clôtures ne devraient plus être installées.

7. Nourrissage

La suppression de tout nourrissage proposée par les naturalistes ne peut être acceptée. Il est indispensable et d'ailleurs toléré par la loi dans des conditions précises (du 1 janvier au 30 avril). Idéalement, l'accès en plaine permettrait de supprimer nourrissage et clôtures. Ce qui est impossible en tenant compte des exploitations agricoles voisines de la forêt.

En tant que sylviculteurs eux-mêmes, les chasseurs présents considèrent que l'équilibre "forêt-gibier" est respecté en utilisant le nourrissage dissuasif (foin et luzerne en hiver) et les gagnages en forêt. L'appâtage en vue de concentrer le cheptel en période de chasse n'est pas pratiqué dans les zones de chasse dépendant du conseil cynégétique concerné.

Trop souvent soumis aux stress, les ongulés ne jouissent plus que de courts moments pour se nourrir. Le nourrissage artificiel peut répondre à ce besoin.

Dans ce contexte, l'enjeu économique est mis en évidence. Le gestionnaire privé doit compenser la moins-value des produits forestiers par les rapports financiers de la chasse. Les communes se trouvant dans la même situation cherchent une source de revenus complémentaires dans les locations de chasse. Une réduction des cervidés par la suppression du nourrissage mettrait en péril la pyramide des âges et compromettrait leur survie.

8. Cultures à gibier et gagnages

Ces pratiques sont considérées comme indispensables mais soumises à une réglementation (éloignement des cours d'eau, choix des espèces ...). Le sol ardennais étant trop pauvre doit être amendé (intrants) pour fournir des plantes appétantes pour les cervidés. Les cultures à gibier devraient être soigneusement localisées à l'intérieur des massifs de chasse.

9. Réintroduction

Les chasseurs présents ne se sentent pas concernés par cette pratique (les mouflons réintroduits dans la vallée de la Semois et les daims dans le domaine royal de Ciergnon).

10. Compatibilité entre la pratique de la chasse et les sites Natura 2000

Cette unité cynégétique est reprise dans son ensemble dans les sites Natura 2000. Les gestionnaires considèrent que si les grandes lignes de la gestion en cours sont respectées, ce projet peut être apprécié globalement comme positif. Ils regrettent cependant le manque de

communication qui a précédé le choix des parcelles et le manque d'information sur l'évolution du projet.

L'essentiel du territoire de chasse se compose de hêtraies à luzule et de taillis. En tenant compte de l'état sanitaire de la hêtraie et du manque d'avenir des taillis, des questions se posent quant à leur développement durable (réchauffement climatique...)

Récapitulatif des questions des NHL et des réponses du Conseil cynégétique de la Haute- Lesse par la voix de son Président, Monsieur Léon LHOIST

1. Jugez-vous utile que les milieux naturalistes soient représentés au sein des conseils cynégétiques et, si oui, de quelle façon le sont-ils actuellement ?
 - Oui, s'il ne s'agit pas d'opposants systématiques et radicaux à la chasse, si la discussion est possible avec eux et s'ils ne disposent pas de pouvoir de décision.
2. Considérez-vous qu'il y a, sur les territoires de chasse que vous gérez, une surpopulation de grand gibier ? ... et que cette surpopulation peut avoir un impact négatif sur le milieu ?
 - Nous avons atteint aujourd'hui une population de cervidés, estimée à 35 à 40 par 1000 ha, population qui semble parfaitement adaptée au territoire géré et qui ne présente qu'un impact négatif acceptable sur le milieu forestier.
3. Etes-vous satisfaits de la façon dont sont actuellement établis les plans de tir pour le cerf ? Ne faudrait-il pas envisager également des plans de tir pour le chevreuil, pour le sanglier ? Quels sont les paramètres actuellement retenus pour déterminer les plans de tir ? L'impact des populations d'ongulés sur la biodiversité forestière est-il un critère important dans cette détermination des plans de tir ?
 - La mise au point des plans de tir est le résultat d'une longue consultation des différents intervenants, dont la DNF, avant un avis d'acceptation octroyé par la Région Wallonne. Tout est fait pour que personne ne soit lésé.
4. Etes-vous satisfaits de l'arrêté du 17 mai 2001 fixant la liste des espèces actuellement chassables ?
 - Non. Nous souhaiterions qu'un certain nombre d'espèces soient ajoutées à la liste parce qu'elles sont responsables, par leur surnombre, d'un certain nombre de dégâts à l'environnement : le cormoran, certains mustélidés comme la fouine et le putois, la bernache du Canada, l'oie d'Egypte ...
5. Quel est encore, selon vous, le rôle des clôtures, à l'intérieur ou en périphérie des territoires de chasse ? Est-il envisageable, à terme, de les supprimer totalement ?
 - Les clôtures périphériques sont indispensables pour éviter les dégâts de gibier. Il n'est pas envisageable de les supprimer. Au cas par cas, on peut envisager la chose pour les clôtures situées à l'intérieur des territoires de chasse qui protègent essentiellement les jeunes plantations.
6. Même chose pour le nourrissage : son rôle et la possibilité de le supprimer ?

- Nourrissage dissuasif indispensable, tel que pratiqué aujourd'hui, pour limiter les dégâts de gibier. Nourrissage supplétif indispensable en période hivernale pour le bien-être du gibier et pour éviter également les dégâts aux forêts.
7. Idem pour les cultures à gibier... ?
 - Nous sommes favorables à la création de cultures intensives à destination du grand gibier au cœur des territoires de chasse. Le maïs, qui est la culture la plus nutritive par exemple et pour lequel un amendement minimum est indispensable.
 8. Idem pour l'aménagement de gagnages extensifs – non semés, non amendés... ?
 - Oui et même pour des gagnages gérés de façon intensive avec ensemencement et amendement.
 9. Quelle est votre position en matière de réintroduction de gibier ? Que penser de la présence d'espèces non indigènes comme le mouflon ou le daim ?
 - Toute forme de réintroduction de gibier est à proscrire. Le mouflon et le daim n'ont pas vraiment leur place dans nos régions ; mais, quand ils sont présents, rien ne justifie de vouloir les faire disparaître à tout prix.
 10. Comment envisagez-vous la compatibilité entre la pratique de la chasse et les exigences européennes pour ce qui concerne les sites Natura 2000 ?
 - A première vue, aucun problème de compatibilité, si les objectifs réels de la directive Natura 2000, tels que décrits officiellement, sont bien ceux que l'on constatera dans les faits... Et malgré une très mauvaise présentation du projet par les responsables, entre autres à l'égard des propriétaires forestiers qui n'ont jamais été consultés.

Annexe 4

Vendredi 2 décembre 2005

Conférence sur « Le recours à des bio-indicateurs comme outil d'évaluation de l'équilibre faune-flore dans les milieux forestiers » par Monsieur Alain LICOPPE,

Ingénieur attaché au Laboratoire de la Faune sauvage et de Cynégétique, au Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois, Direction de la Nature, de la Chasse et de la Pêche (D.G.R.N.E., Ministère de la Région Wallonne), à Gembloux.

Bruno MAREE

Cette conférence s'inscrit dans la récolte d'informations initiée par la Commission permanente de l'Environnement des Naturalistes de la Haute-Lesse sur le thème de l'impact de la gestion cynégétique actuelle sur la biodiversité forestière.

Après avoir rencontré des sylviculteurs, des ingénieurs et agents de la D.N.F., des responsables des conseils cynégétiques et d'autres chasseurs, des propriétaires forestiers, après avoir prospecté certaines zones forestières et après avoir pris connaissance du Plan de Gestion Intégrée du Massif forestier de Saint-Hubert,... après avoir mis en évidence un certain nombre de contradictions dans l'interprétation et l'analyse de la situation, il paraissait évident de faire appel aux scientifiques spécialisés en la matière.

Le contexte

Dans un premier temps, Monsieur LICOPPE s'est attaché à replacer la problématique de la gestion cynégétique actuelle dans le contexte historique et environnemental qui a abouti à la situation que nous connaissons aujourd'hui.

En 1848, en Région wallonne, les populations de cervidés étaient fortement réduites et à la limite de l'extinction. Aujourd'hui, on connaît une augmentation spectaculaire des populations d'ongulés sauvages, avec un boum extraordinaire depuis 1980.

A cela s'ajoutent le développement des axes routiers, qui ont fortement fragmenté le territoire, et l'évolution organisée ou non des milieux forestiers disponibles : enrésinement, fructifications forestières importantes, effets des tempêtes de 1990, impact de la succession d'hivers moins rigoureux, pratique du nourrissage « dissuasif »...

La pratique de la chasse et tout ce qui concerne la gestion cynégétique ont également fait l'objet de nombreuses modifications qui aboutissent à ce que nous connaissons aujourd'hui. La création de conseils cynégétiques et l'organisation de plans de tirs (pour le cerf, uniquement) ont permis une gestion systématique des populations de cerfs, ce qui a favorisé une augmentation substantielle de cette population.

La mise en location des territoires de chasse par adjudication publique a généralement fait augmenter le coût de cette location pour les chasseurs, mais constitue également une rentrée financière, à court terme, de plus en plus importante pour les propriétaires, c'est-à-dire, très souvent, pour les communes. En principe, les cahiers de charges liés aux baux de locations pourraient être un outil efficace de contrôle, pour les propriétaires, de la gestion cynégétique qui sera mise en œuvre sur leurs territoires. Des densités seuils de populations peuvent être fixées, les modalités de nourrissage peuvent être déterminées et le principe du remboursement des dégâts occasionnés par le gibier peut également être notifié et détaillé dans ces cahiers de charges. En réalité, chacun reconnaît la difficulté de faire appliquer réellement ces contraintes, l'ensemble étant difficilement contrôlable.

Dans ce contexte, le « monde » de la chasse a évidemment évolué, lui aussi. Pour exemple, on cite des chiffres concernant la location de terrains de chasse pouvant atteindre 340 Euros/ha/an. La participation financière d'un chasseur, pour une seule journée de chasse, atteint parfois 2000 Euros... Avec un prix pareil, on peut comprendre que le chasseur tient absolument à voir et à tirer du gibier. C'est pourquoi, pour les organisateurs de ces chasses, il est important de pouvoir offrir aux actionnaires une population très importante de gibier, et surtout de sangliers. Ceux-ci seront disponibles lors des nombreuses battues qui devront être organisées pour rentabiliser partiellement l'investissement financier consenti.

Signalons aussi que le chasseur est aujourd'hui le seul utilisateur « payeur » de la forêt, alors que cette forêt a récemment vu son rôle fortement diversifié. Si la production de bois représente la fonction traditionnelle des forêts, il est admis aujourd'hui que sa richesse naturelle et sa biodiversité globale doivent être préservées. On lui reconnaît aussi un rôle social et culturel important puisqu'elle offre un lieu de quiétude pour les promeneurs et, parfois, un terrain de sport pour les amateurs...

L'accentuation de la pression anthropique, la fragmentation des territoires, les boisements par essences de production... ont confiné le cerf à l'espace forestier, alors qu'il s'agit initialement d'un animal de plaine et de milieu ouvert. Comme pour d'autres animaux, son comportement nocturne s'est fortement développé, alors que les dérangements occasionnés durant le jour le maintiennent dans des zones de remises. C'est là, entre autres, que peuvent être constatés d'importants dégâts dans les peuplements forestiers.

Des solutions transitoires

La recherche de solutions favorisant la restauration de l'équilibre forêt-gibier devrait passer, selon Monsieur LICOPPE, par une phase transitoire qui impliquera l'aménagement de l'habitat destiné au cerf par la création de gagnages herbacés et par l'entretien de prairies semi-intensives en milieu forestier. Les gagnages jouent un rôle de diversion et de dispersion du gibier. Ils offrent un apport alimentaire supplétif indispensable pour maintenir les populations actuelles et pour détourner la faune des plantations et des zones de semis ou de régénération naturelle.

Les gagnages, en ouvrant le milieu, facilitent le recensement de la faune et le contrôle des populations, tout en favorisant la diversification des paysages et, de ce fait, la biodiversité générale du milieu forestier.

La bonne organisation de points de nourrissage (supplétif et/ou dissuasif), l'usage de systèmes de protections globales ou individuelles des plantations et, éventuellement, la pratique du « rabottage » sur les troncs des résineux (répulsif pour les cerfs), semblent à première vue inévitables, en guise de mesures temporaires, pour assurer à terme la pérennité forestière.

En outre, des mesures purement sylvicoles pourraient également être rapidement mises en œuvre. Elles visent principalement la diversification des essences, la multiplication des interfaces forêt-plaine, la mise en lumière des sols et le principe d'une exploitation plus respectueuse du milieu, en évitant, par exemple, le tassement des sols par des engins lourds et en préservant la quiétude de la forêt.

Enfin, le rabaissement des clôtures permettant la circulation du cerf et, dans un tout autre domaine, la restauration de certains milieux naturels peuvent participer indirectement au rétablissement de l'équilibre faune-forêt.

Il faut évidemment éviter que l'ensemble de ces mesures ne constituent un nouveau prétexte permettant d'augmenter encore la densité de grand gibier en forêt...

Les bio-indicateurs

La définition de bio-indicateurs permettant le contrôle permanent de l'équilibre forêt-gibier semble donc indispensable. Ces bio-indicateurs peuvent faire appel à des paramètres concernant l'animal lui-même, sa population ou la végétation dont il se nourrit. Le procédé à mettre au point doit être simple et clairement défini. Il devrait traduire en valeur relative l'équilibre entre les populations et le milieu.

Le système « I.P.E. » proposé par Monsieur Alain LICOPPE repose sur les trois paramètres suivants : l'indice de performance physique de l'animal en tant qu'Individu, la dynamique des Populations et la pression exercée sur la flore, sur l'Environnement en général.

La mesure des maxillaires, l'observation des trophées, l'analyse de la masse corporelle des animaux abattus et l'étude de la fertilité des biches apportent les informations sur l'état sanitaire des animaux.

Les recensements par approche ou par affûts combinés ou, de nuit, avec recours au bac à lumière, les collectes de mues, le repérage des hardes lors du brame ou la photographie... permettent de déterminer au mieux les structures de la population des cerfs, pyramide des âges, répartition mâles-femelles...

Enfin, en matière d'impact sur l'environnement, les dispositifs « enclos-exclos » devraient permettre à terme de comparer l'évolution de la végétation avec et sans la pression du gibier. Il s'agit de mettre en place des clôtures protégeant une superficie très réduite de 4 m² et d'observer le taux de recouvrement et l'évolution des espèces végétales localisées à l'intérieur de l'enclos. D'après les premières observations réalisées à ce jour, il apparaît que la myrtille pourrait être l'espèce la plus appropriée comme indicatrice d'une éventuelle surcharge animale. Toutefois, cette méthode présente un certain nombre d'inconvénients : coûts importants, lenteur des observations inhérentes à la lenteur du développement de la végétation, impossibilité de distinguer les dégâts réels du cerf, du chevreuil ou du sanglier... ou, même, du passage du charroi d'exploitation forestière !

Pourtant, s'il y a réellement volonté de retrouver un équilibre entre le milieu forestier et la grande faune qui y vit, il apparaît indispensable pour Monsieur LICOPPE de développer et de peaufiner encore la technique des bio-indicateurs.

Questions-réponses

Après son exposé, Monsieur LICOPPE a aimablement accepté de se prêter au jeu de questions-réponses. Voici quelques idées émises au cours de cette discussion informelle :

- La situation de l'équilibre faune-forêt peut être très variable d'une région à l'autre. Les méthodes de gestion cynégétique varient également d'une zone à l'autre. Mais, de façon globale, elles ont partout favorisé, à ce jour et ce, depuis 1990, une expansion sans précédent des populations d'ongulés sauvages. On atteint aujourd'hui des sommets ! Pour les cerfs, c'est beaucoup ! Pour le sanglier, c'est clairement beaucoup trop ! La gestion des populations de sangliers ressemble de plus en plus à de l'élevage ! Pour ce qui est du chevreuil, la population est très fluctuante et difficilement quantifiable ! Peut-être faudrait-il aussi s'interroger sur l'impact des surdensités de sangliers sur les populations de cerfs et de chevreuils ? Comme on le voit, le problème n'est pas simple !
- Les dégâts occasionnés à la forêt ont un coût difficile à évaluer, principalement à long terme. Aucun chiffre précis n'est actuellement disponible à ce sujet. Les communes privilégient actuellement les rentrées financières, à court terme, des baux de chasse. Pour les responsables politiques, le long terme se réduit trop souvent à la fin de la législature...

- En cas de suppression immédiate du nourrissage et des clôtures, il faudrait s'attendre à une période transitoire très délicate au cours de laquelle les dégâts, principalement dans les zones agricoles, en périphérie des massifs forestiers, risquent d'être difficilement gérables. Par la suite, on pourrait s'attendre à une régulation progressive des populations. Monsieur LICOPPE avoue qu'il jugerait fort intéressant de tenter l'expérience.
- Juste avant 1990, la multiplication de gagnages herbeux s'avérait être la seule solution au maintien des populations de cervidés en forêt. Aujourd'hui, depuis les tempêtes de 1990 et dans la perspective de la gestion des zones forestières Natura 2000, le contexte est différent et les solutions sont peut-être à trouver autre part !

Voilà de nouvelles pièces à verser au dossier complexe de la gestion cynégétique, en ce début de 3^{ème} millénaire, et sur son impact sur les milieux forestiers ! Les informations reçues lors de cette conférence ont éclairé certaines zones d'ombre dans la réflexion de notre association sur ce sujet crucial. Elles ont aussi dévoilé de nouveaux aspects non encore abordés par les membres. Elles ont enfin suscité de nouvelles questions auxquelles nous tenterons encore de répondre prochainement, avant de présenter un bilan global des résultats des recherches effectuées et de proposer une prise de position claire, concrète et sans équivoque, sur la gestion cynégétique dans les forêts de Wallonie.

Les Naturalistes de la Haute-Lesse remercient chaleureusement Monsieur Alain LICOPPE pour sa compétence et sa disponibilité.

Remarque : Le compte-rendu proposé ici a été réalisé sur base de prises de notes réalisées durant l'exposé et au cours de la discussion qui a suivi. Pour faciliter cette rédaction, Monsieur Alain LICOPPE a eu l'amabilité de transmettre copie du CD de présentation de son exposé. Avant publication, le texte a été soumis et approuvé par le conférencier.

Quelques éléments de bibliographie et documents divers

- Forêt- MAIL, M.-A. de P., Pléthore de sangliers, Forêt Wallonne ASBL, N° 17 – janvier 2006.
- Forêt- MAIL, Impact des populations de cervidés sur l'avifaune forestière, Forêt Wallonne ASBL, N° 12, Août 2005.
- Hugues FANAL, Chasse 2006-2011, Evolution ou Moyen Age ?, L'Homme et l'Oiseau, pp. 162 à 173, 3/2005.
- Frédéric HAYEZ – Michel BAILLY, Forêt-Gibier-Chasse, l'impossible entente ?, Forêt Wallonne, N° 77, pp. 8 à 18, juillet-août 2005.
- Nathalie FEREMANS, Régulation des populations de gibier en forêt, régénération et biodiversité, Gestion de l'Espace rural, nature et paysages en Wallonie, Etudes et Documents, CPDT 5, 2004.
- Chasse.be, Le Portail de la Chasse en Belgique, La « Résolution chasse », 2005.
- P. LUXEN, Installation et entretien des gagnages herbeux en forêt, Résumé technique, D.G.R.N.E., Région Wallonne, 2005.
- Le rôle de la Chasse dans la Gestion du Territoire rural, Avis d'Inter-Environnement Wallonie, mai 2002.
- Lionel DELVAUX, Propositions de discussions avec le RSHCB, Document interne Inter-Environnement Wallonie, octobre 2005.
- Amicale des Chasseurs de la Région Wallonne, Confrérie des Compagnons de Saint-Hubert, ASBL wallonne du Royal Saint-Hubert Club de Belgique, Fédération des Chasseurs au grand gibier de Belgique, Lettre ouverte à Inter-Environnement Wallonie, 2005.
- Ouverture, clôture et suspension de chasse pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011, Avis d'Inter-Environnement Wallonie.
- Parlement européen, L'Europe et la Forêt, Section IV.3.10, Le difficile équilibre forêt – gibier, Document révisé le 1^{er} septembre 1996.
- Faune & Biotopes, La chasse durable, Site internet, 2005.
- Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'octroi d'une subvention pour la réalisation de certains aménagements cynégétiques, Ministère de la Région Wallonne, 27 mars 2002.
- Corinne MARECHAL, Evaluation de l'impact des populations de sanglier sur la biodiversité – Synthèse bibliographique – Vérification de la pertinence des outils législatifs et de gestion – Elaboration d'une méthodologie d'étude de terrain – Rapport final, Région Wallonne, Université de Liège, septembre 2005.
- Michel BAILLY – Céline PREVOT, Changement de régime pour le sanglier en forêt domaniale : quelles conséquences ?, Forêt Wallonne, N° 80 – janvier/février 2006.

Table des matières

	P.
- Ont apporté leur contribution à l'étude...	1
- Introduction – Circonstances de l'étude	2
- La chasse – Réflexions préliminaires	3
- La gestion cynégétique en 10 points concrets	4
- Commentaires	5
- Remarques	6
- Annexe 1 - Samedi 27 mars 2004 – Le déséquilibre forêt – gibier dans le massif forestier de Wellin – La forêt en danger dans toute sa biodiversité – Jean GILISSEN	7
- Annexe 2 – Samedi 27 mars 2004 – Journée de découverte et de réflexion sur le terrain consacrée à l'avenir de nos forêts : l'équilibre forêt – gibier et son incidence sur la biodiversité – Bruno MAREE	10
- Annexe 3 – Vendredi 22 juillet 2005 – Rencontre entre les Naturalistes de la Haute-Lesse et les représentants des Conseils cynégétiques (Léon LHOIST, Charles d'HUART et Charles le Hardy) – Jean-Claude LEBRUN	14
- Annexe 4 – Vendredi 2 décembre 2005 – Conférence sur « Le recours à des bio-indicateurs comme outil d'évaluation de l'équilibre faune – flore dans les milieux forestiers » par Monsieur Alain LICOPPE – Bruno MAREE	19
- Quelques éléments de bibliographie et documents divers	23